

**Demande d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables**

<b>Coordonnées du requérant</b>	
<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Matricule</b>	

<b>Numéro et rue</b>		
<b>Code postal et localité</b>	L-	
<b>Numéro de téléphone</b>		
<b>Courriel</b>		

<b>Nom de la banque</b>		
<b>Compte no. IBAN</b>	LU	
<b>Titulaire du compte</b>		

<b>Informations sur l'immeuble concerné</b>
<p><b>Maison unifamiliale</b></p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non : nombre d'appartements : _____</p>
<p><b>Construction nouvelle</b></p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non : année de construction : _____</p>

<b>Demande de subvention sollicitée pour</b>
<p> <input type="checkbox"/> Construction d'un logement durable (LENOZ)  <input type="checkbox"/> Assainissement énergétique durable d'un bâtiment existant de plus de 10 ans  <input type="checkbox"/> Installations techniques valorisant les sources d'énergies renouvelables  <input type="checkbox"/> Conseil en énergie         </p> <p><b>L'aide financière communale s'élève à 25 % de l'aide financière étatique avec un montant maximal de 5.000€ pour une maison unifamiliale et de 2.500€ par unité pour un immeuble collectif par tranche de 5 années.</b></p>

**Pièces justificatives à joindre :**

- ✓ Le formulaire mis à disposition par l'administration communale, rempli et signé
- ✓ Une copie du document attestant le montant détaillé de la subvention obtenue de la part de l'Etat (au plus tard 1 an après la décision d'octroi)
- ✓ Un relevé d'identité bancaire récent

Par ma signature, je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. La subvention est sujette à restitution, si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations, de renseignements inexacts ou d'une erreur de l'administration communale.

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.  
Lieu date

\_\_\_\_\_  
Signature

**Avis et informations importantes :**

Il est fortement conseillé de consulter avant le début des travaux ou investissements le conseil de base gratuit de la Klima-Agence au numéro de téléphone 8002-1190 (hotline gratuite – [www.klima-agence.lu](http://www.klima-agence.lu)).

Seules les constructions et/ou installations subventionnées par l'Etat (Klimabonus – règlement grand-ducal du 7 avril 2022) peuvent bénéficier d'une éventuelle subvention suivant les conditions fixées au règlement communal y relatif.

La demande de l'aide financière communale est introduite par le demandeur auprès de l'administration communale **dans un délais de 1 an** après la fin des travaux et des services ainsi qu'à la suite de la réception de décision d'octroi d'une aide financière étatique par le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement

par courriel ([commune@mondercange.lu](mailto:commune@mondercange.lu))

ou par courrier à l'adresse suivante :

**Administration Communale de Mondercange**

**Service écologique**

**B.P. 50 L- 3901 MONDERCANGE**